



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Délibération n° DEL 2026-063

Le **05/06/2026** à 19h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **29/05/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, COUSIN Corinne, PORCHET Alexandre, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

Procurations : 04

SECRET Michel a donné pouvoir à FERNANDO Adeline, PERREARD Benoît a donné pouvoir à MICHALOT Sandrine, GANDY Christophe a donné pouvoir à MERLOT Cédric, LASSALLE Déborah a donné pouvoir à RODRIGUEZ Sandrine.

Absents : 05

SECRET Michel, PERREARD Benoît, GANDY Christophe, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah.

Secrétaire :

BIGAND Martine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 17/06/2026
- ☒ Publication le 19/06/2026

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Affectation définitive des résultats 2025

Mme Martine BIGAND, adjointe déléguée aux finances, fait une proposition d'affectation des résultats du compte financier unique 2025 au budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-32 et L.2311-5,
Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,
Vu les dernières réunions de la commission finances ayant eu lieu en janvier 2026,
Vu le besoin de financer les projets d'investissement,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires ayant eu lieu en conseil municipal du 03/02/2026,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide de reprendre les résultats 2025 du budget principal comme suit :

- L'excédent de fonctionnement 2025 de 1 348 765,56 € est affecté en totalité sur le budget 2026 en recettes d'investissement pour 1 348 765,56 € à l'article 1068.
- L'excédent cumulé d'investissement 2025 de 2 758 492,85 € est reporté en recettes d'investissement au budget 2026 à l'article 001.

Résultat du vote :

Pour : 28 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,
Martine BIGAND

Signé